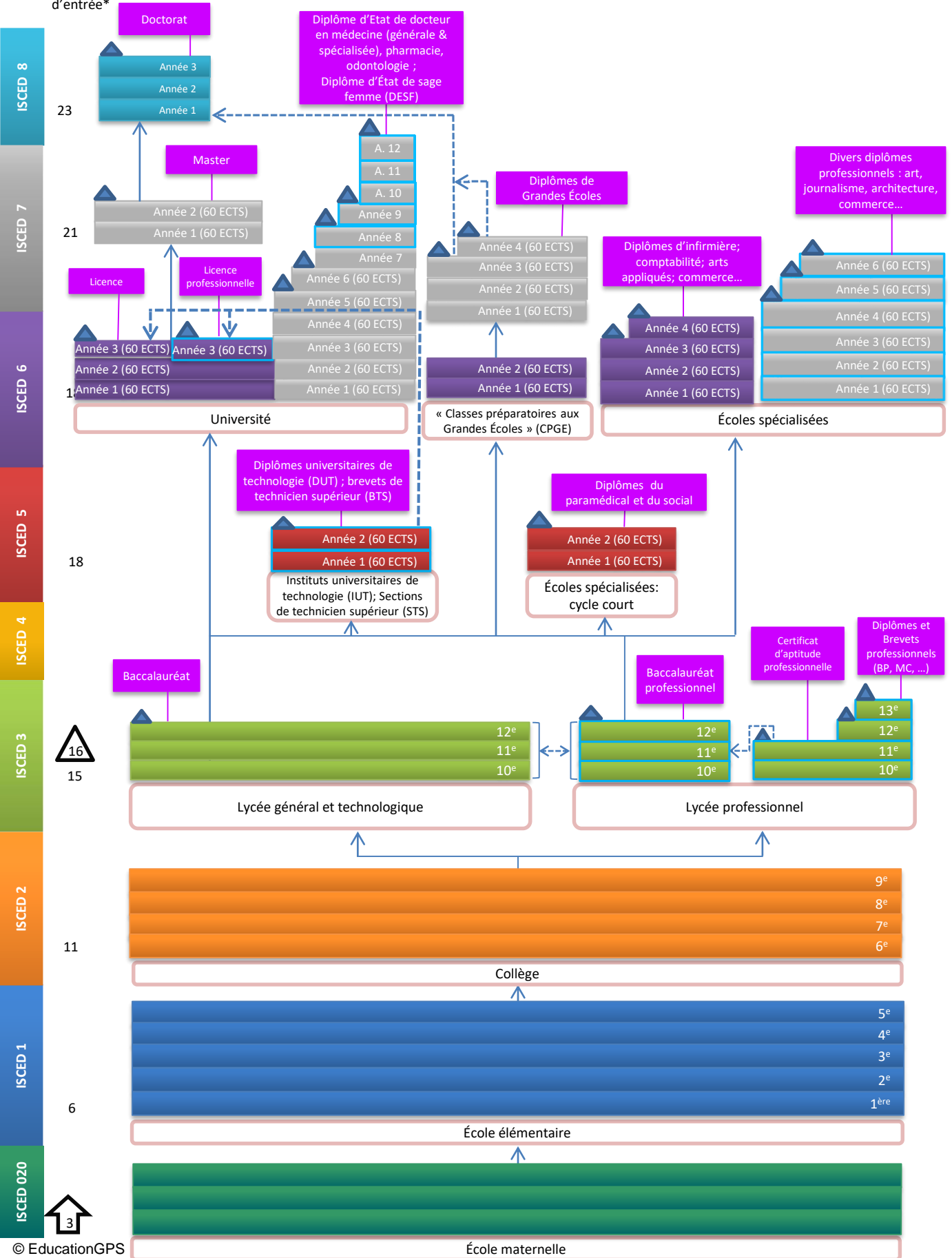


Age  
théorique  
d'entrée\*



# Légende



Âge de début/fin de la scolarité obligatoire



Points de sortie reconnus du système éducatif



Flux typique d'élèves/étudiants



Transfert d'un programme à un autre



Programme conçu pour une scolarisation à temps partiel



Orientation technique/professionnelle  
(conformément à la définition nationale au niveau tertiaire)



Structure unique (niveaux CITE intégrés)



Programmes pouvant être dispensés dans la même structure scolaire



Transfert non autorisé aux points de croisement

Diplôme

Nom du diplôme ou de la certification

ECTS

Système européen de transfert et d'accumulation des crédits

2020

Année de référence (année scolaire 2019/2020 dans l'hémisphère Nord)

\* Les **âges théoriques d'entrée** sont ceux établis par la loi et la réglementation pour l'entrée dans un programme spécifique ; les âges réels d'entrée peuvent varier selon le programme.



Education GPS

<http://gpseducation.oecd.org/>



OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE